



Commission Administrative Paritaire catégorie B (CAP B) du 17 avril 2025 COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de la séance par la Présidente

La séance a été ouverte à 9h33 par Madame Clémence BONINO, Présidente. Elle rappelle que les débats en CAP sont confidentiels.

Le quorum pour la tenue de la CAP est atteint. Cependant une répartition est à réaliser afin de respecter la parité « organisations syndicales/administration ».

Le bilan des CAP nous a été présenté ce jour.

2) Lecture des déclarations liminaires

Trois déclarations liminaires ont été lues en séance ; la DL de l'[UNSA Défense](#) vous a été communiquée.

En réponse :

- Il y a maintien des montants CIA,
- Les mesures IFSE sont à poursuivre,
- En raison du manque de personnel, la charge de travail est impactée. Une étude est menée dans le cadre du dialogue social sur le qui fait quoi,
- Recours CREP, il est rappelé l'importance du dialogue social entre l'agent et le N+1,
- Le SRHC travaille sur le guide du dialogue social et rappelle qu'il existe des formations en présentiel ou en ligne,
- Les ACE sont mobilisées sur chaque dossier CREP (dossiers traités en local),
- Dans le cadre des mesures disciplinaires les fonctionnaires ont des droits et des obligations. La Présidente rappelle que la vie privée de l'agent peut avoir des impacts sur l'image du Ministère, et impose un devoir d'exemplarité et de respect du statut,
- La présidente rappelle que les RQTH et les AMR se déroulent au mieux, l'[UNSA Défense](#) ne partage pas cet avis,
- Un point régulier est réalisé sur les accords cadre,
- Les dossiers arrivent trop tardivement à la DRH/MD, ce qui en conséquence retarde le traitement des demandes en CAP

3) Désignation du secrétaire adjoint

Le secrétariat adjoint a été tenu par un commissaire [UNSA Défense](#).





4) Examen d'un dossier disciplinaire de troisième groupe

La CAP a émis un avis défavorable à la sanction initiale demandée.

Une sanction de troisième groupe a été prononcée après révision.

5) Examen de deux prolongations de stage

- 1^{er} dossier : suite aux éléments contradictoires émis par les commissaires et le traitement fait par l'administration, le vote de la commission s'est porté sur un avis unanime sur la prolongation avec possibilité à l'employeur de titulariser l'agent avant la période d'un an.
- 2nd dossier : les commissaires ont fait apparaître un accord sur le fond du dossier et un désaccord sur la forme. Les échanges ont permis de constater des divergences de traçabilité et la nécessité d'un accompagnement de l'agent par des formations. Le vote de la commission s'est porté sur un avis unanime sur la prolongation avec possibilité à l'employeur de titulariser l'agent avant la période d'un an.

6) Questions diverses

Les questions diverses ont porté sur le suivi des dossiers traités lors des dernières CAP. Une présentation du RETEX 2024 pour l'ensemble des dossiers traités dans chaque CAP. Ce RETEX vous sera communiqué ultérieurement. Il est à noter une nette augmentation des dossiers disciplinaires traités toutes CAP confondues (500 actes traités en 2024). D'autres dossiers manquants de consistance ont été traités par l'administration (titularisation immédiate des agents).



Conclusion :

L'UNSA Défense souligne la qualité des échanges durant cette CAP. Les commissaires ont participé à ce dialogue constructif et en remercient les représentants de l'Administration et l'équipe SRHC.

**La prochaine CAP des B se tiendra
les 19 et 20 juin 2025**

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :
Nathalie Galaup, Lionel Chrétien, Oifa Chaumeron, Christophe Côte-Dernier

